



Annexe B : Indemnité compensatrice ou remboursement des congés pris

(Sous-clause 21(d) ou 21(e) de l'entente¹)

Définition

Pour les employés actuels : les demandes de remboursement de congés payés ou d'indemnités compensatrices pour congé impayé pris en raison d'une maladie découlant de problèmes de paye de l'employé attribués au système de paye Phénix.

Pour les anciens employés : les demandes d'indemnités compensatrices pour congé payé ou impayé (excepté les congés de maladie) pris en raison d'une maladie découlant de problèmes de paye de l'employé attribués au système de paye Phénix.

Le seuil de 1 500 \$ ne s'applique pas à ces demandes.

Documents justificatifs

Veuillez inclure seulement les renseignements et les documents qui sont pertinents à votre demande. Les documents suivants doivent être joints au présent formulaire de demande, selon le cas :

- **Documentation permettant de démontrer** que vous étiez en congé particulièrement en raison de problèmes de paye liés à Phénix et les dates de votre congé (par exemple, certificat médical);
- **Preuves documentées à l'appui** des dates et de la catégorie du congé pris (par exemple, fichier de paye, demandes d'intervention de paye, courriels).

Remarque :

- i. Si vous soumettez un certificat médical qui n'indique pas la raison (problèmes de paye liés à Phénix) et les dates de congé OU si aucun certificat médical ne peut être fourni, veuillez fournir les documents suivants :
 - a. Preuves documentées (par exemple, fichier de paye, demandes d'intervention de paye, courriels) à l'appui des calendriers du congé pris et la raison (problèmes de paye liés à Phénix).
- S'il n'est pas possible d'avoir accès aux documents :
 - b. Attestation du gestionnaire pour confirmer la raison (problèmes de paye liés à Phénix), le type de congé et les dates du congé pris.
- ii. S'il n'y a pas de certificat médical, et les preuves documentées (fichier de paye, demandes d'intervention de paye, courriels) ne corroborent pas la raison et les calendriers du congé pris, veuillez fournir :
 - a. Attestation du gestionnaire pour confirmer la raison (problèmes de paye liés à Phénix), le type de congé et les dates du congé pris.
- iii. S'il est impossible d'obtenir l'attestation du gestionnaire :
 - a. Vous pouvez fournir une attestation personnelle. Veuillez noter que cette attestation fera l'objet d'une vérification plus approfondie.
- iv. Si aucune attestation ne peut être fournie, veuillez expliquer les circonstances atténuantes. Veuillez noter que cette explication fera l'objet d'une vérification plus approfondie.

¹ Entente des dommages causés par le système de paye Phénix (<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/sujets/remuneration/systeme-paye-phenix/dommages-causes-systeme-paye-phenix.html>)

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels demandés dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les renseignements présentés dans ce formulaire seront combinés aux renseignements sur la paye dans une base de données d'information sur la paye hébergée au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) aux fins suivantes :

- déterminer l'admissibilité;
- évaluer le montant de votre paiement conformément au protocole d'entente sur les dommages causés par le système de paye Phénix.

Si vous refusez de fournir les renseignements personnels demandés, le SCT ne pourra pas traiter la demande. Les renseignements que vous fournissez seront validés à l'aide d'une base de données d'information sur la paye hébergée au SCT aux fins suivantes :

- confirmer l'admissibilité;
- calculer les paiements recommandés en fonction des renseignements dans la demande.

Si votre demande est acceptée et qu'un paiement vous est versé, votre numéro d'assurance sociale (NAS) sera obtenu à partir de la base de données d'information sur la paye de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) afin de vous émettre un relevé d'impôt T4 et/ou RL-1, puis sera communiqué à l'Agence du revenu du Canada et/ou à Revenu Québec aux fins de l'impôt sur le revenu. Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis par le Bureau des réclamations du SCT et peuvent être transmis à SPAC et à la dernière organisation fédérale d'emploi pour que celle-ci verse un paiement. Les renseignements personnels seront protégés, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et tel qu'il est décrit dans le fichier de renseignements personnels PCE 742 742 (Revendications et l'indemnisation pour les dommages liés au système de paye Phénix) et dans le fichier de renseignements personnels PSU 931 (comptes créateurs). Vos renseignements pourront aussi être utilisés ou communiqués pour fins de rapports financiers et d'évaluation de programmes. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, toute personne a le droit d'accéder à ses renseignements personnels et de les corriger. Si vous voulez vous prévaloir de ces droits ou obtenir des précisions sur le présent énoncé de confidentialité, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SCT par courriel à atip.aiprp@tbs-sct.gc.ca. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du SCT à vos préoccupations en matière de protection des renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée, par téléphone au 1-800-282-1376 ou par courriel à info@priv.gc.ca.

Je certifie avoir lu cet Énoncé de confidentialité.

Je consens à la divulgation de mes renseignements personnels aux entités énumérées ci-dessus aux fins du traitement de ma demande.

À remplir par le demandeur

Si vous avez une demande existante pour les Dommages pour les répercussions graves et d'autres cas démontrables causés par le système de paye Phénix, assurez-vous que votre numéro de réclamation est ajouté à chaque annexe et à chaque document justificatif que vous incluez dans cette demande.

Numéro de réclamation :

1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous pour tous les congés pris en raison d'une maladie causée par vos problèmes de paye liés à Phénix. Veuillez indiquer les dates exactes de chaque congé et vous assurer que les documents justificatifs sont fournis.

Type de congé	Du (aaaa-mm-jj)	Au (aaaa-mm-jj)	Organisation	Nombre total d'heures demandées ou indemnité compensatrice demandée

2. Avez-vous un certificat médical qui précise que vous étiez en congé en raison de problèmes de paye liés à Phénix et les dates de votre congé?

Oui Non

Si oui, veuillez joindre le certificat à votre formulaire de demande.

Si non, veuillez décrire comment votre maladie et votre congé pris ont découlé de problèmes de paye liés à Phénix.

3. Avez-vous engagé des dépenses directement liées à votre congé (c'est-à-dire, des frais pour la certification médicale)?

Si oui, remplissez le tableau suivant. Veuillez-vous assurer que les documents justificatifs sont fournis.

Date (aaaa-mm-jj)	Montant payé	Description de la dépense

Rappel : Les demandeurs peuvent présenter une demande d'indemnisation au titre de plus d'une catégorie de dommages. Veuillez remplir toutes les annexes du présent formulaire qui s'appliquent à votre situation.